



Top! Une société sera représentée par 7 équipes de jeunes pêcheurs

Championnat des jeunes pêcheurs – une opportunité pour les sociétés

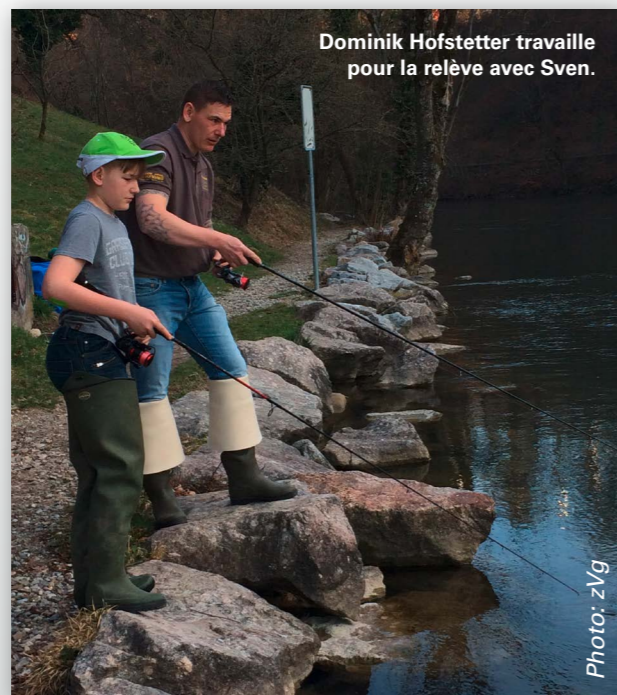
Toutes les sociétés de pêche de Suisse peuvent prendre exemple sur l'association d'affermage de Stausee-Wettingen: Cette société sera représentée par pas moins de 7 équipes lors du Championnat des jeunes pêcheurs les 10 et 11 juin 2017. «Une super opportunité pour un soutien actif des jeunes», nous dit leur moniteur Dominik Hofstetter.

Chaque président de société a les yeux qui brillent lorsqu'il parle du soutien à la relève par le travail avec les jeunes pêcheurs. Mais lorsque les mots doivent être suivis d'actions, l'éclat dans les yeux se ternit malheureusement trop souvent, alors que l'accompagnement de la nouvelle génération de pêcheurs est très souvent affirmé comme objectif par les fédérations et les sociétés cantonales. C'est particulièrement le cas pour l'association d'affermage de Stausee-Wettingen PSW qui compte presque 400 membres. Cette société suscite l'admiration: elle prendra part au Championnat Suisse des jeunes pêcheurs les 10 et 11 juin avec pas moins de 7 équipes. «Un premier appel n'a suscité que peu d'écho, mais avec le temps l'enthousiasme a grandi et nous pouvons ainsi nous déplacer à Altendorf

Il faut s'inscrire maintenant

Il n'est pas encore trop tard. Les sociétés et fédérations cantonales qui ne veulent pas uniquement parler du soutien aux jeunes mais désirent passer aux actes, peuvent encore le faire. Il est encore temps de constituer des équipes de trois participant-e-s qui pourront concourir lors du Championnat des jeunes pêcheurs les 10 et 11 juin 2017 à Altendorf. On peut s'inscrire dans la catégorie A (nés de 1999 à 2002) ou la catégorie B (nés en 2013 et plus jeunes).

Informations complémentaires sur: www.jungfischermeister-schaft.ch/fr/seite-1/championnat-des-jeunes-pecheurs-2017.html



Dominik Hofstetter travaille pour la relève avec Sven.

Photo: zVg

breuses sociétés sont concernées par le problème du vieillissement et qu'on se cherche souvent des excuses pour ne pas s'investir auprès des jeunes, qu'on aimerait bien mais ... qu'on n'a pas le temps. Dominik Hofstetter se pose en contradictoire: «celui qui veut ... peut le faire! L'association d'affermage de Stausee-Wettingen s'active avec succès depuis plusieurs années auprès des jeunes pour promouvoir la relève».

Les jeunes veulent vivre des expériences

«Le soutien des jeunes fonctionne lorsqu'on leur propose des expériences», nous confie Dominik Hofstetter. C'est exactement ce que fait le groupe des juniors de l'association d'affermage de Stausee-Wettingen. Environ 7 à 10 événements sont organisés chaque année. Cela se matérialise par une large palette d'activités dont la formation pour le Brevet du pêcheur sportif mais également des sorties de pêche dans les cours d'eau locaux lors d'excursions. Les ados apprennent aussi à fileter le poisson et prendront beaucoup de plaisir à participer à ce Championnat comportant plusieurs disciplines. «Cette compétition a été un véritable déclencheur car ils sont de plus en plus nombreux à vouloir confronter leur compétences lors de ce Championnat des jeunes pêcheurs.»

Kurt Bischof

Oui à la Stratégie énergétique 2050

La Fédération Suisse de Pêche prépare la votation

La Fédération Suisse de Pêche FSP dit OUI à la Stratégie énergétique 2050. Bien que la Stratégie énergétique augmente la pression sur l'énergie hydro électrique, elle offre en même temps une chance d'endiguer la croissance sauvage des micro centrales. La votation aura lieu le 21 mai 2017.

La Fédération Suisse de Pêche et ses fédérations cantonales se battent depuis des années avec des pétitions, des interpellations et des recours contre la croissance sauvage et le climat de ruée vers l'or provoqués par les micro centrales. Les pêcheuses et les pêcheurs veulent empêcher que de nombreux habitats précieux dans les ruisseaux et rivières ne soient détruits pour ne produire qu'un peu d'énergie pour quelques ménages via ces micro centrales.

Avec la Stratégie énergétique 2050, il nous est offert un chance unique – qui ne se représentera pas de sitôt – de barrer la route à la prolifération incontrôlée des micro centrales hydro électriques. Dans la Stratégie énergétique 2050, pour pouvoir bénéficier de la rétribution à prix coûtant (RPC) les futures micro centrales devront avoir une puissance minimale installée de 1Mégawatt. Il en découle que les investissements pour ces installations ne seront plus rentables et perdront de leur intérêt. Avec cette limite minimum, le Parlement est allé au delà de la limite défendue par le Conseil fédéral (300 kilowatt). Cette limite minimum a toujours été défendue par la FSP. Cette exigence minimum a du sens au niveau économique et écologique. L'accroissement prévisible de la pression en faveur de la force hydro électrique pourra ainsi être contrecarré afin que les habitats des cours d'eau et les paysages ne soient pas détruits.

Ardillon

Lors de sa session de printemps, le Conseil des Etats a refusé à l'unanimité la motion du Conseiller national Fabio Regazzi visant à autoriser à nouveau l'usage de l'ardillon. Le rapporteur de la commission Werner Hösli, en expliqua parfaitement et en détail les raisons. Le Conseiller aux Etats Roberto Zanetti en fut si impressionné qu'en tant que président de la Fédération Suisse de Pêche il aurait volontiers engagé Hösli pour la formation des jeunes pêcheurs. Plus sérieusement, Zanetti s'est appuyé sur le code d'éthique des pêcheurs qui vise en tous temps à n'infliger aux poissons qu'un minimum possible de dommages et a fait valoir la fiabilité des règles actuelles. La Fédération de Pêche a obtenu un compromis tant pour la protection des eaux que sur l'utilisation de l'ardillon. Après ce vote, la Conseillère fédérale Doris Leuthard n'a presque rien eu à ajouter: «vu mon ignorance sur ce sujet je reste sans voix et ne peux que recommander d'approuver la proposition de la commission» – suscitant l'hilarité dans l'assemblée.

Chasse du cormoran: fausse information de l'OFEV

A cause d'une fausse information issue de l'Office fédéral de l'environnement, l'édition de mars du Journal Suisse de la Pêche a publié des dates erronées sur la période de chasse du cormoran. La période correcte est: les cormorans sont chassables en Suisse du 1er septembre au 28 février. Ainsi c'est jusqu'à la fin février (et non jusqu'à la fin janvier, comme annoncé par erreur par l'OFEV) que les cormorans peuvent être chassés en Suisse. La chasse du cormoran demeure interdite dans les districts francs fédéraux et dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale. Dans ces zones les cantons peuvent cependant prévoir des exceptions. La Fédération Suisse de Pêche FSP prend très au sérieux les inquiétudes des pêcheurs de nombreuses régions à l'encontre de ces prédateurs et va prochainement à nouveau se saisir de ce thème exaspérant.

Agenda FSP

10.06.2017
Assemblée des délégués FSP
Altendorf SZ

10./11.06.2017
Championnat suisse des jeunes pêcheurs
Altendorf SZ

26.08.2017
Journée Suisse de la Pêche
Dans toute la Suisse

Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP
Rédaction/production: Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Téléphone 041 914 70 10
Fax 041 914 70 11